



16ème législature

Question N° : 127	De Mme Hélène Laporte (Rassemblement National - Lot-et-Garonne)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse >Épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène	Analyse > Épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène.
Question publiée au JO le : 10/01/2023 Question retirée le : 17/01/2023 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

Mme Hélène Laporte attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le fait que sa réponse apportée le 27 décembre 2022 à ses deux questions écrites l'interrogeant sur sa stratégie face à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) circulant actuellement dans les élevages français a totalement édulcoré le fond des protestations légitimes des éleveurs de volailles et palmipèdes contre cette stratégie. En effet, si M. le ministre affirme que les mesures mises en place résultent d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière et sont bien comprises par les éleveurs, la réalité est au contraire celle d'une profonde colère contre des mesures à la fois inaptes à endiguer l'épizootie et dévastatrices pour l'avenir proche de la filière. Les abattages préventifs d'élevages entiers sur un simple critère géographique, en l'absence de tout indice d'une contamination effective, sont ressentis comme une profonde injustice et un immense gâchis et la privation des bêtes de leurs parcours de plein-air comme une absurdité, contraire aux standards actuels de bien-être animal et sans aucune utilité prouvée sur la prévention des contagions. S'ajoute le fait que de nombreuses exploitations pourraient ne pas survivre à cette crise sanitaire et à sa gestion incompréhensible. Elle entend donc lui adresser de nouveau ses demandes de clarification sur le sens de la ligne suivie par son ministère.